L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 18 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 30 MAI.

L'AFFAIRE DE SALONIQUE.

On écrit de Constantinople, en date du 3 mai :

L'émeute qui a troublé la vie aux consuls de France et d'Allemagne n'est pas un fait complètement isolé. D'après des renseignements très précis on avait eu déjà à Salonique de vives inquiétudes et divers symptômes indiquaient l'agitation que causaient, dans la population musulmane de cette ville, les nouvelles de Bosnie et de l'Herzégovine.

Le 6 janvier de cette année, le bruit se répandit en ville que les musulmans se préparaient à un massacre des chrétiens. Les consuls se réunirent et délibérèrent. Ils allèrent trouver le gouverneur, qui prit des précautions militaires. Pendant trois ou quatre jours on fut sur le qui-vive. Plusieurs consulats furent occupés par des sujets européens, préparés à les défendre. Le consulat d'Autriche-Hongrie conserva pendant toute une nuit, son pavillon hiéré. Des sentinelles turques étaient posées sur divers points. Rien ne bougea, grâce à ces précautions, dit-on, à Salonique. On sut cependant, d'une façon certaine, qu'une nuit, les musulmans s'étaient réunis en armes dans une mosquée.

Le consul d'Angleterre, M. John Elizah Blunt, s'était tenu à l'écart. Il refusa de se rendre à la réunion du corps consulaire, à laquelle ses collègues l'avaient invité, et continua à se promener en ville, raillant, dit-on, ce qu'il appelait les vaines terreurs de ses collègues. M. Blunt, ancien vice-consul à Andrinople, puis à Monastir, a été nommé consul à Salonique en 1873. Il passe pour être aussi turcophile que possible. Sa nomination comme membre de la commission d'enquête avait causé du mécontentement parmi les résidants anglais. M. Blunt ayant, dit-on, refusé de reconnaître le danger et de soupçonner avec ses collègues "ce qui semble se rapporter à ce conflit" le 4 janvier.

Depuis cette époque, la population musulmane ne conservait plus son respect habituel pour les consuls. Les deux faits suivants sont un indice de son mauvais esprit. Un jour, le consul de France, M. Jules Moulin, se promenait en voiture avec sa femme; un musulman qui l'insultait de dire au passage du salut à Mme Moulin. Une autre fois, M. Moulin sortait à cheval; un musulman ayant frappé son cheval, le consul leva sa cravache. Alors le musulman le menaça d'un coup de couteau; il fut à la suite de de fait, condamné à la prison.

Les deux consuls de France et d'Allemagne étaient beaux-frères. M. Henry Abbott, consul d'Allemagne, est né à Salonique en 1840. Il avait épousé en 1867, à Constantinople, Mlle Clara Thérony, fille du médecin en chef du sultan Abdul Medjid; il était, depuis 1871, consul à Salonique.

LE PROJET DE LOI MUNICIPALE EN FRANCE.—La question qui préoccupe justement les groupes parlementaires, est celle concernant la nomination des maires. Ce projet, d'après les bruits qui circulent, serait divisé en quatre titres de la manière suivante : 1° nomination des maires; 2° composition des Conseils municipaux; 3° attribution des Conseils municipaux; 4° procédure pour les recours contre les décisions des Conseils municipaux.

Le mode de nomination des maires adopté par la commission et par le gouvernement, est l'élection du maire par les Conseils municipaux dans toutes les communes qui ne sont pas chefs-lieux de département, d'arrondissement ou de canton; c'est-à-dire dans 35,000 communes environ, sur 36,000. Dans les 1,000 autres communes, la nomination des maires appartiendrait au gouvernement avec obligation de choisir ces maires dans les Conseils municipaux.

Le Conseil municipal se composerait :

De 10 membres dans les communes de 500 habitants et au-dessous;

De 12, dans celles de 501 à 1,500 habitants;

De 16, dans celles de 1,501 à 2,500 hab.;
De 21, dans celles de 2,501 à 3,500 hab.;
De 23, dans celles de 3,501 à 10,000 hab.;
De 27, dans celles de 10,001 à 30,000 hab.;
De 30, dans celles de 30,001 à 40,000 hab.;
De 32, dans celles de 40,001 à 50,000 hab.;
De 34, dans celles de 50,001 à 60,000 hab.;
De 36, dans celles de 60,001 à 70,000 hab.;
De 38, dans celles de 70,001 à 100,000 hab.;
De 40, dans celles de 100,001 habitants et au-dessus;
De 80, à Paris.

Les vingt arrondissements de la ville de Paris nommeraient chacun quatre membres du Conseil municipal. Ces quatre membres seraient élus, par scrutin individuel, à la majorité absolue, à raison de un par quartier.

La ville de Lyon serait divisée, pour les élections municipales, en quarante sections, nommant chacune, au scrutin individuel et à la majorité absolue, un membre du Conseil municipal.

Trois titres sur quatre ont déjà été adoptés par la commission extra parlementaire.

—Nous lisons dans le *XIXe Siècle* de Paris du 14 mai :

"Des poursuites ont été dirigées dernièrement contre plusieurs agents qui pratiquaient sans autorisation le recrutement des émigrants français, pour les diriger à l'étranger, en contravention à la loi du 15 juillet 1860.

"De prétendus agents du gouvernement hollandais se seraient livrés à des pratiques semblables et auraient même cherché à provoquer des désertions dans plusieurs garnisons.

"Le ministère de l'intérieur a donné de nouvelles instructions, prescrivant d'exercer une surveillance spéciale sur ces agents, qui devront être déférés aux tribunaux, sous la double inculpation de contravention à la loi du 15 juillet, 1860, sur l'émigration, et à celle du 28 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée."

—On lit dans la *Patrie* :

Dernièrement, nous avons constaté la mauvaise impression produite sur l'armée par les attaques dirigées contre ses chefs par les journaux radicaux.

Les plus glorieux de nos généraux commencent désormais à être l'objet des polémiques les plus passionnées, des accusations les plus injustes. Ou a tour à tour pris à partit et le général Ducrot et le général Bourbaki; hier, c'était le général d'Aurelles de Paladines, sur le compte duquel on se permettait les plaisanteries les plus malséantes.

Ces attaques quotidiennes, obstinées, ont fini par le mettre en effervescence. Le *Moniteur universel* assure, en effet, que les plus vives protestations ont été émises par des officiers supérieurs qui manifestent l'intention de s'adresser à qui de droit pour demander la répression des calomnieuses personnalités dont ils sont continuellement l'objet.

L'ARSAPHE HOUDAIN.—Le bruit courait, hier soir, à Versailles, le lendemain, que M. Rouvier avait envoyé des témoins à M. Paul de Cassagnac. Un journal du matin, donne à ce sujet, les explications suivantes : "Deux amis de M. Rouvier sont venus demander, à titre de simples renseignement, si M. Paul de Cassagnac, dans sa réponse faite à la tribune, avait voulu s'adresser particulièrement à M. Rouvier, ou si ses paroles s'adressaient collectivement à d'autres membres de la gauche. M. de Cassagnac a déclaré que sa réponse était pour toute la gauche et qu'il était prêt à satisfaire individuellement, tous ceux qui s'en trouveraient blessés.

"Les deux envoyés de M. Rouvier, ayant constaté, en demandant par écrit une déclaration conforme, M. Paul de Cassagnac a répondu que les déclarations de ce genre ne s'échangeaient qu'entre témoins, et que les mandataires ne s'étaient pas présentés en cette qualité. Pourtant, s'ils le voulaient, M. de Cassagnac empêcherait de prendre les devants, en envoyant à M. Rouvier deux témoins qui remonteraient jusqu'à l'origine du litige.

"On s'est séparé là-dessus, et M. de Cassagnac, pour faire cesser toute équivoque, a dit que cette lettre, après midi il publierait, dans le *Pays*, la déclaration qu'il avait faite au sujet de sa réponse, qui s'adressait à toute la gauche. Il en a montré les termes aux amis de M. Rouvier."

—Mme Michelet adresse la lettre suivante aux feuilles républicaines :

"Monsieur le directeur,

"Depuis deux ans, les journaux ont assigné au retour de M. Michelet les dates les plus diverses.

"Aujourd'hui, grâces à Dieu, rien n'est plus vrai que ce retour; l'heure de la réparation est enfin arrivée!

"Les funérailles, qui se feront au Père-Lachaise, seront simples comme il l'a voulu. Qu'elles soient aussi vraiment dignes de lui par le recueillement.

"Modeste travailleur de la pensée, si sa bonche pouvait s'ouvrir encore et nous parler, il demanderait à ses chères écoles, qui pendant cinquante années ont reçu son enseignement, à Paris, où il est né, où il a voulu être enterré, le calme religieux dont les peuples doivent entourer les funérailles de ceux qui les ont servis.

"Le convoi aura lieu, hier le 15 mai, à midi très précis. On se réunira à la maison mortuaire, rue d'Assas 76.

"Veuillez agréer, monsieur le directeur, mes sentiments les plus distingués.

"A. J. MICHELET."

—M. Félix Pyat vient de prononcer, à Londres, un discours contre l'amnistie.

LISEZ ET CONSIDÉREZ.—Les emplâtres poreux de capcine de Benson sont un remède économique, presque certain et puissant, supérieur en efficacité tous les emplâtres ou liniments connus. Ils sont particulièrement efficaces et soulagent et guérissent très rapidement les rhumatismes, la sciatique, la névralgie, les maux de reins, les rhumes obstinés, les maux de reins et tous les maux pour lesquels un emplâtre poreux a été employé, et dans un délai très court.

Il est non seulement une grande amélioration sur l'emplâtre poreux ordinaire, mais il guérit encore très certainement tous les maux que l'article ordinaire ne fait qu'atténuer.

La capcine est le grand remède connu. La capcine est supérieure à l'électricité à plus certaine.

Les emplâtres poreux de capcine de Benson soulagent tout de suite et guérissent promptement. Essayez-les. Prix 25 cents.

SEABURY & JOHNSON,
Pharmaciens-chimistes N. Y.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il est été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédure; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure soit amendé de manière à être comme suit : "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit du l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent du pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fournaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec.2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit; et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus —ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876,
(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
N. DUBLAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magnesins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
71 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato,
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
81 Coin Canal et Camp,
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson. Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Trémé et Esplanade.
233 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Trémé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Bread
252 Case Hook & Ladder No 3,
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bazadelle et Esplanade.
314 Coin BonsEnfants et St-Antoine.
315 Coin BonsEnfants et Champs Elysées.
315 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amont et Espagne.
414 Coin Poète et Urquhart.
415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
515 Coin Clouet et Remparts.
512 Case à pompe No 24, Grands Hommes
513 Coin Dauphine et Indépendance.
514 Rue Poland, Station des chars.
515 Casernes des Etats-Unis.
516 Coin Ravnes et Dauphine.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'*ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. la numéro.

Avis Important.

A. BONNET,

65.....RUE ROYALE.....65

FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaire il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.

Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit. J'entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.

1Mars—3m.

SPECTACLES, BALS, &c.

"Contraband Children."

UNE grande représentation burlesque, sera donnée par eux, samedi le 3 Juin, à l'Opéra, au bénéfice des orphelins de l'asile de Ste Marie, même district.

Vingt artistes paraîtront sur la scène parmi lesquels nous citerons Miss Anderson sur son incomparable cheval. 26 mai

GYMNASE DES DAMES.

Institut calisthénique et orthodémique,
Sous la direction immédiate de
MR et Mme HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue du Canal. Prix pour la saison, $16, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 2 à 5; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase des messieurs—à No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

Jardin de Wenger

11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; 2 TRÈS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.

Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 1jan—1an

H. CASSIDY,

FABRICANT DE VOILES

Agent pour la vente de Duck Coton.

JE SIGNALE à l'attention des hommes de chemins de fer et des autres non grand stock de DUCK COTON de toutes les largeurs et qualités. Je les offre en gros, aux prix des fabriques.

On trouvera constamment chez moi toute espèce de TENTES et PRÉLARTS, des drapeaux de toutes les NATIONS, &c., que je fais et que j'offre aux prix les plus raisonnables. Mon expérience de quarante ans à la Nouvelle-Orléans m'autorise, j'espère, à garantir mon travail sous le rapport de la qualité et des prix.

H. Cassidy,

Au No 95 de la rue du Camp, près Poydras.
20avril—3m

VINGT-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL
—DU—
Crescent Mutual Insurance Company.
Nlle-Orléans, 20 mai 1876.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1876 :

Primes d'incendie.....	$201,006 26	
Primes de mer.....	37,488 97	
Primes des rivières.....	114,813 26—353,308 49	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.....	—263,237 48	
Pertes payées et évaluées, y compris toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées.....	$66,980 00	
Pertes payées :.....		
Pertes sur mer.....	15,948 58	
Pertes sur les rivières.....	71,171 90—$187,990 58	
Taxes, dépenses, réfaction (rebate) au lieu de participation, intérêt, escompte, &c.....	83,729 11—$231,116 60	
Laissant, après paiement de 10 pour cent, au comptant, l'intérêt du capital, les bénéfices.....	$53,285 19	

L'actif de la compagnie est comme suit :

Effets à recevoir.....	$3,728 78
Prêts sur bons et hypothèques.....	56,443 33—$110,772 11
Prêts garantis, payables sur demande.....	$120,711 27
En caisse.....	67,388 04—$188,099 41
Propriétés foncières.....	123,034 42
Bons de la ville, actions de banques et autres actions.....	136,164 00
Primes en voie de recouvrement.....	27,628 77
Total de l'actif.....	$585,098 71

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Déclaré, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

WM. H. HOLMES,
Deuxième Justice de paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT sera payé, au comptant, à dater du 12 juin prochain, aux personnes qui se sont assurer par la compagnie et ont droit à ce dividende.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Edw'd Pisbury,
Sam'l R. Newman,	Jno. E. King,
Sam'l H. Kennedy,	Fred'k Camerden,
John Phelps,	J. L. Harris,
Adam Thomson,	Andrew Stewart,
Henry Abraham,	Joseph Stone,
F. N. Strong,	George Martin,
Victor Meyer,	Alfred Moulton,
Joseph Bowling,	L. C. Janey,
Edw'd J. Gay,	Edward Naile,
Jno. M. Sandidge,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forchheimer,	John Brennan,
Jos. B. Wolfe,	Wm. H. Matthews.
R. S. Post,	John V. Moore,
	Paul F. Mortimer.

23 mai—6m

Dixième état de situation annuel
—DU—
Factors' and Traders' Insurance Company.
37.....Rue Carondelet.....37
Nlle-Orléans, 18 mai 1876.

LES directeurs, conformément à la charte, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 10 avril 1876—savoir :

Primes de l'année :

Sur risques d'incendie.....	$330,054 30
Sur risques de rivières.....	299,322 49
Sur risques de mer.....	46,008 03
	$675,384 82
En moins :	
Primes non expirées 1875.....	$ 86,580 00
Primes remboursées.....	11,023 21
	97,583 21
Montant net des primes.....	$569,071 61
Pertes payées :	
Sur risques d'incendie.....	$ 66,321 24
" " de rivières.....	191,653 85
" " de mer.....	19,593 67
Total.....	$277,568 76
Réassurance.....	36,333 63
Réfaction (rebate).....	14,096 43
Taxes de ville et d'Etat, licences.....	55,468 91
Bureau des assureurs de la N.-O.....	8,549 05
Dépenses générales brutes.....	44,558 39
	$436,575 37
Balance.....	$132,716 24
En plus—intérêt, escompte et épargnes.....	108,525 52
	$241,001 76
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et le second, échu, 5 pour cent.....	110,000 00
Bénéfice net.....	$131,001 76
Réserve.....	34,000 00

Balance partagée sur le montant net des primes de 1875-76..... $97,001 76

L'actif de la compagnie est comme suit :

En caisse.....	$278,824 71
Comptes en voie de recouvrement.....	41,622 98
Effets à recevoir, en garantie.....	466,884 21
Effets à recevoir pour primes.....	29,694 53
Actions de banques et autres actions.....	337,546 16
Bons de la ville et autres bons.....	50,000 00
Bons du Masonic Grand Lodge.....	5,000 60
Bons de l'Odd Fellows Hall Ass'n.....	5,000 00
Bons de l'Association for Relief of Jewish Widows and Orphans.....	2,000 00
Propriétés foncières.....	75,808 85
Total.....	$1,288,656 49

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 15 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un second intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30 avril 1876, ce qui fait six pour cent par an sur le capital de la compagnie ($1,500,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($861,254,07) du montant net de leurs primes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1876.

ED. A. PALFREY, président.
MOSES GREENWOOD, vice-président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS :

W. A. Johnson,	W. O. Raymond,
Jno. I. Noble,	T. Lytt Lyon,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	S. H. Boyd,
Jno. I. Warren,	Joseph McElroy,
H. T. Buckner,	E. B. Wheelock,
Sam'l Friedlander,	Cyrus Bussey,
A. A. Yates,	Wm. J. Behan,
Jno. I. Adams,	B. F. Eshleman.
Isaac Scherck,	Wm. O. Black,
E. M. Walmsley,	Charles Chaffe,
A. H. May,	J. C. Jurey,
	Wm. Hartwell.

2mai—1m

SPECTACLES, BALS, &c.

La célébration
—DU—
CENTENAIRE,
PAR
L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane
AUX FAIR GROUNDS,
Le Lundi, 4 Juillet 1876,

surpassera de beaucoup toutes les fêtes précédemment données par cette organisation.

Le programme des amusements que l'on prépare sera très long et très attrayant; il sera publié ainsi qu'il sera complété.

Souscription.....50 cents.

Les applications pour invitations de dames peuvent être mises à n'importe quel membre de l'Association.

Toute correspondance relative à la célébration doit être adressée au Président du Comité, Look Boxte 1766. 4mai. 21, 28 juin 4, 11, 18

Chemin de fer d'Orléans.
CARS POUR LES FAIR GROUNDS.

LA Compagnie du Chemin de fer d'Orléans prévient les membres des clubs, sociétés et les Réunions particulières qui organisent des pique-niques et qui ont besoin de Cars pour se transporter, elle et leurs invités, aux Fair Grounds, qu'elle pourront toujours en retenir le nombre qu'il faudra en s'adressant au Bureau de la Compagnie, coin Lafayette et White, ou au Président, M. J. LEFFT, No 5, rue St-Louis. Les excursionnistes seront déposés en face de la porte centrale des Fair Grounds. 23mai—15t

Le Dr. G. P. MALONEY
150.....Rue du Canal.....150
CHIRURGIEN-DENTISTE.

Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, aide de Clinique à l'Hôpital de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La fête d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs ratelers artificiels. 22nov

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nervaux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet de résidence sont au No 51 East 10th street, New-York. 1avril—1an

REMEDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.

LE remède de lime Willox qui est infaillible et même dans les cas de dyssenterie les plus graves, vient d'être patenté nouvellement sous le nom de "WILLOX DYSSENTERY REMEDY." On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux, vous fera affaires, et il donne des détails sur les voix. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des traces de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les médecins, comme douleurs d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France. Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, au médecine, de 8 à 5 heures. 22mars76—1an

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir! qu'est-ce que le passé! qu'est-ce que nous! quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous porte le plus de connaître!

Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie; bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office : 710 Dauphine, 1214, entre Baronne et Carondelet. Heures : depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir. 1janv—1an.

LE MEILLEUR
DES
ENGRAIS
DU SUD.
ENGRAIS DE STERN
SUPER PHOSPHATE
D'OS ET
OS PURS PULVÉRISÉS.

En effrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.

Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous offrons les acheteurs aux nombreux consommateurs du Sud; ils en ont fait l'essai et les ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.

Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.

Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication; il ne néglige rien pour faire un produit phosphaté qui rend au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.

C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous défions ouvertement qu'on l'essaie puisqu'on le compare avec les meilleures imitations inutiles qui se débitent ailleurs sous les noms de engrais de guano, &c.

Voici nos prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction :

Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres..... $65
Os purs moulus par tonneau de 2000 livres..... $45

Dans des sacs de 200 livres, net.

Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent de grandes quantités aux prix ci-dessus.

Nos facilités pour la fabrication du

NOIR ANIMAL,
DES ACIDES
SULFURIQUE, NITRIQUE
ET MURIATIQUE
SONT INCOMPARABLES.

Nous la signalons à l'attention des acheteurs.

LA FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.

L'ENTREPOT est dans la rue des Champs Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux.

No 14 de la rue de l'Union.

O. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.
22janv—4m

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs Artisans et ouvriers de tout genre. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un nouvel ouvrier quittera le jour au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
EDMAN LA RUE.

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS, ORGANS & MUSIC

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis Mensuel—Mai 1876.

Sont invités à se présenter au Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, tous avis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A	Jeoffroy (Auguste)
Abadie (Pierre)	Gabbe alias Voisin (Eugène Gustavin)
Amat (Bernard)	Gabriel (Mme)
Arqut (Hipolite)	Gabriel (Joseph Théophile)
Aimée (Mme Vve)	
Alphonse (Frédéric)	
Ayasse (Séraphin)	
B	LeBlanc (Mr)
Bayle (Nicolas)	Levean (Henri)
Bénitan (Paul)	Liboon (Mme)
Berthelot (Mr)	Lamarque (Barthélemy)
Blancon (Bertrand)	Lecroix (Adolphe)
Bordonave (Pierre)	Lédebeca (Charles)
Baroussé (François)	M
	Marrot (Jean Marie)
Collerier (Célestin)	Mauger (Jean)
Capus (Henri)	Marsan (Henri Bernard)
Colomnier (Gattas)	Montlezun (Baptiste)
Chaise (A.)	Maillho (Jean Pierre)
Claude (Perrin)	Martin (Louis Philippe)
Court (Maria) Vve Cazobon	Martin (Jean)
Chevalier (Adolphe)	Moolong (Jean Alexdre)
Cessac (Mme)	Mainel (Joseph)
Clément (François)	Mesnier (Mme) née Agéé Guillomme,
D	Marsus (Jules)
Duraz (Dr)	Mallet (F. A)
Dutilh (Auguste)	Mercier (Charles)
Domergue (Ernest)	P
Depont (A)	Féard (Vincent Stanislas)
Dabos (Marie) femme Darrieu	R
	Ribbourg (Alexandre)
Fuentes (Mme Vve)	Roche (Augusta)
Floria (Etienne)	Rongieux (Armand)
Ferran (Justin)	S
Fournier (Hypolite)	Smith César
Faitrez (Mme Matilide)	Sazarens (Adrien Eugène)
Fourmient (Jean)	Soulet (Jean).
G	
Grosgogeat (Louis Jean aint)	

La Chancellerie du Consulat, sise rue St Louis No 11 est ouverte tous les jours (le dimanche exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

10 mai—1m REYNAU